



**DOSSIER D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL  
(13 et 14 DÉCEMBRE 2025 AU PALAIS DES SPORTS)  
Château-Thierry**

Madame, Monsieur

La Ville de Château-Thierry organise son traditionnel marché de Noël au Palais des Sports et ses abords, les 13 et 14 décembre 2025. Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'organisation et à nous retourner ce dossier complété au plus tard le lundi 13 octobre. La municipalité souhaite assurer une répartition équilibrée entre les stands d'associations et de professionnels, tant à l'intérieur du Palais des Sports qu'à l'extérieur sous le chapiteau. Les emplacements étant limités, les dossiers seront traités selon l'ordre de réception. Vous recevrez la confirmation de votre inscription par mail au plus tard le lundi 28 octobre.

**MODALITÉS D'ORGANISATION :**

• **Article 1 - Généralités :**

Aucun emplacement attribué lors des éditions précédentes ne pourra être conservé automatiquement. En vous inscrivant, vous acceptez que votre stand puisse être placé aussi bien à l'intérieur du Palais des Rencontres qu'à l'extérieur, sous le chapiteau. Aucune demande de préférence de placement ne sera prise en compte. L'attribution des emplacements relève de la seule décision de la Ville de Château-Thierry.

**Le tarif est de 12.60€ le mètre linéaire pour les 2 jours pour les professionnels.**

Il est gratuit pour les associations, dans la limite de 3 mètres linéaires x 2 mètres.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Seul l'envoi de ce dossier, dûment rempli et accompagné de ses pièces complémentaires, par voie postale est recevable :

Ville de Château-Thierry  
Service évènementiel  
16 place de l'Hôtel de Ville  
02400 Château-Thierry

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

• **Article 2 - Installation, désinstallation et permanence sur le stand :**

Vous aurez la possibilité d'installer votre stand le vendredi 12 décembre à partir de 16h ou le samedi 13 décembre dès 8h, en vous assurant qu'il soit prêt pour 9h45. Il ne sera pas possible d'accéder à la cour avec votre véhicule après l'ouverture du marché de Noël.

Votre inscription vous engage à être présent sur votre stand tout le temps d'ouverture au public, soit de 10h à 18h, le samedi et le dimanche.

Enfin, votre stand devra être démonté après la fermeture officielle du marché, soit le dimanche 14 décembre après 18h. Il est essentiel de laisser votre emplacement propre et de ramasser vos déchets à votre départ.

• **Article 3 : Type de produits proposés :**

Les stands proposant à la vente des produits du terroir, d'artisanat ou de décoration de Noël seront prioritaires. Par exemple : produits issus d'une production agricole, transformés ou non et/ou de l'artisanat, ou tout autre produit en lien avec la célébration de Noël.



La sélection se fera sur dossier et à la libre appréciation de l'organisateur.

- **Article 4 : Présentation et équipement du stand :**

La Ville de Château-Thierry sera responsable de la décoration du Palais des Sports et du chapiteau extérieur. Chaque exposant devra personnaliser la décoration de son propre stand. Il est essentiel que votre stand contribue à l'attrait général de cet événement, en présentant une décoration élégante inspirée des fêtes de fin d'année, tout en veillant à ce que votre table soit recouverte d'une nappe.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à des inspections des stands et de demander des ajustements de la décoration avant le début de l'événement.

La Ville de Château-Thierry encourage les participants à meubler leur stand avec leurs propres éléments. Néanmoins, des tables, des chaises et des grilles d'exposition seront mises à la disposition des exposants, sous réserve de disponibilité, et un quota maximum sera appliqué uniquement pour les associations (voir les précisions sur le formulaire d'inscription).

- **Article 5 : Conditions pour demander un emplacement :**

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels ainsi qu'aux associations. Afin de participer, il est impératif de soumettre votre dossier complet dans les délais et selon les modalités spécifiées à l'article 1.

Les associations doivent fournir leur numéro de SIRET, tandis que les professionnels doivent présenter leur extrait KBIS ou leur carte professionnelle, accompagnés d'un chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tous les exposants sont tenus de fournir :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Entre 3 et 10 photos des produits qu'ils souhaitent vendre.

- **Article 6 : Modalités d'admission au marché de Noël**

Les formulaires complets seront classés selon l'ordre de réception. La municipalité souhaite assurer une répartition équilibrée entre les stands associatifs et professionnels, tant à l'intérieur du Palais des Sports qu'à l'extérieur sous le chapiteau.

L'attribution des emplacements se fera selon l'ordre d'arrivée des demandes. La priorité sera accordée aux stands qui se conforment aux critères énoncés à l'article 3.

- **Article 7 : Animations**

Le marché de Noël fait partie des célébrations de fin d'année et sera animé par diverses activités qui en renforcent l'attrait. Au programme (liste non exhaustive à ce jour) : lectures de contes de Noël, ateliers créatifs, rencontres avec des mascottes, concerts de musique, etc. Les rassemblements et les nuisances sonores qui peuvent en découler ne peuvent en aucun cas être imputés à la collectivité et à ses représentants.

- **Article 8 : Sécurité**

Pour des raisons de sécurité, il est impératif que tous les accès extérieurs restent accessibles durant toute la manifestation. Les portes pourront rester ouvertes de manière continue.

- **Article 9 : Avertissement**

Tout formulaire d'inscription complété constitue une acceptation totale des conditions et de participation.



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT :**

**Cadre réservé à l'administration :**

Date de réception du formulaire d'inscription : .....

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos
- Règlement

NOM ET PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

NATURE DE L'ACTIVITÉ :

N° DE SIRET :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Souhaite réserver : ..... mètres linéaires X 12.60 € le ML pour 2 jours = ..... € **dans la limite de 6 mètres.**

[Le professionnel s'engage à venir avec son propre matériel d'exposition \(tables, chaises, grilles, décoration, rallonges, multiprises, etc\)](#)

**Pièces à fournir :**

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos de vos articles proposés à la vente
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Date et signature :



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES ASSOCIATIONS UNIQUEMENT :**

**Cadre réservé à l'administration :**

Date de réception du formulaire d'inscription : .....

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos
- Règlement

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM ET PRENOM DU REPRÉSENTANT :

NATURE DE L'ACTIVITÉ :

N° DE SIRET :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Souhaite réserver : ..... mètres linéaires (maximum 3 mètres linéaires x 2 mètres)

Demande la mise à disposition de matériel sur le stand, merci d'indiquer le nombre (**2 tables, 2 chaises, 2 grilles maximum par exposant**)

..... Table(s) (dimension 1,80m)

..... Chaise(s)

..... Grille(s) d'exposition

**Pièces à fournir :**

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos de vos articles proposés à la vente

Date et signature :